

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE SIX DECEMBRE, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 30 novembre 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, David BURLOT, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Nicole POULAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Christophe ROBIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Claudine AILLET, Thierry GAUVRIT, Josianne JEGU, Yves RUFFET,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre OMNES

Délibération n°2022-163

Membres en exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Pouvoirs : 1

NUMERIQUE

CONVENTION DE PARTENARIAT SIG AVEC LE SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC

Le 29 juin 2021, le Conseil communautaire avait acté la fin du partenariat SIG entre Lamballe Terre & Mer, le syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc et Saint-Brieuc Armor Agglomération, au 31 décembre 2022.

Un nouveau web SIG a été développé en interne pour permettre aux agents et élus des 38 communes, ainsi qu'aux partenaires extérieurs tels que le syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, de consulter les données cartographiques du territoire.

Afin de définir les modalités d'échanges de données et d'accès au nouveau web SIG de Lamballe Terre & Mer pour les agents et élus du syndicat mixte, une nouvelle convention de partenariat est à établir entre Lamballe Terre & Mer et le Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc.

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- ACCEPTE les modalités du partenariat entre Lamballe Terre & Mer et le Syndicat mixte de la Baie

de Saint-Brieuc,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre Lamballe Terre & Mer et le Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : T. ANDRIEUX. N. BEAUVY

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

9 DEC. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

12 DEC. 2022

12 DEC. 2022

Pour le Président,
Par délégué,
Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET